

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 83

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY / MME DANIÈLE BRUNET

OBJET

Poursuite du dispositif d'accueil des volontaires de service civique au sein des services du Département

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
35.49**

PRESENTATION

Suite au plan départemental pour le sursaut national de novembre 2015 et aux Etats Généraux de Provence, la collectivité a souhaité mettre en place un véritable Service Civique de Provence dès 2016 avec pour objectif le recrutement de 100 jeunes conformément aux délibérations n°43 de l'Assemblée Départementale du 25 mars 2016 et n° 150 de la Commission Permanente du 9 septembre 2016.

Ainsi, 100 candidats ont été retenus et positionnés dès novembre 2016 sur 44 missions identifiées dans les domaines de compétence de la collectivité : environnement, culture, solidarité, sports, jeunesse, affaires internationales et européennes, éducation, santé, insertion, personnes handicapées/personnes âgées, enfance/famille, transports/ports et routes

Chaque volontaire a été accompagné par un tuteur ayant bénéficié d'une formation spécifique.

Aussi, au regard du succès et bilan positif du dispositif, la collectivité a prévu la poursuite de l'engagement des volontaires de service civique sur la période 2017/2018.

Ce dispositif permet en effet de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement et d'apprentissage de la citoyenneté tout en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de vivre une expérience de mixité sociale.

La mission confiée doit permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population ou de renforcer la qualité du service déjà rendu. Elle doit répondre à l'exigence de neutralité et de laïcité. Elle doit être complémentaire de l'activité des salariés, sans s'y substituer, et ne doit pas consister en des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme d'accueil. Elle ne doit pas avoir été exercée par un agent public de l'organisme d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de Service Civique.

La collectivité a, d'ores et déjà, identifié de nouvelles missions pouvant être proposées aux volontaires de service civique dans les domaines suivants : la culture, le sport, la jeunesse, l'environnement, la solidarité et l'éducation.

Dès la finalisation des fiches de missions, la collectivité pourra solliciter un nouvel agrément de la Direction Régionale et Départementale PACA, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale afin de publier les offres et faire appel à candidatures.

Ainsi, le Conseil Départemental envisage donc d'engager de nouveau 100 jeunes pour lesquels la durée de chaque mission et le rythme de travail sont en cours de définition et seront adaptés aux contraintes des services d'accueil et au parcours des jeunes (notamment ceux poursuivant parallèlement des études ou travaillant à mi-temps).

PROPOSITION

Au vu des considérations ci-dessus-exposées, je vous propose la poursuite du dispositif de service civique avec l'engagement de 100 volontaires, à compter du dernier trimestre 2017.

INCIDENCE FINANCIERE

La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL